



SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 11 avril 2025

DELIBERATION N°2025-12

DEPLOIEMENT DU RESEAU FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'HABITANT

Vie de Réseau – Marché transitoire :
Avenant n°1 portant sur l'augmentation du plafond
maximum du marché
et
Avenant n°2 portant sur l'intégration de prix nouveaux
au BPU

Date de la convocation : 4 avril 2025

Prefecture des Deux-Sèvres

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

18 AVR. 2025

Nombre de délégués présents : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2, L.1425-1, L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marché publics et notamment les articles 14 et 15 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes du 19 avril 2017 désignant, Vienne Numérique coordonnateur pour le Marché public global de performances ;

Vu la délibération n° 2017-13 du 9 juin 2017 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique a décidé d'approuver la reprise, par le Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique, des droits et obligations de la convention de Groupement de commandes signée par les Départements des Deux-Sèvres et de la Vienne le 15 décembre 2016, et autoriser M. le Président à signer l'avenant de transfert afférent ;

Vu les avenants n°1 à 8 à la convention de groupement de commandes, respectivement signés avec Vienne Numérique le 21 septembre 2017 ; 5 mars 2019 ; 20 janvier 2020 ; 19 avril 2022 ; 5 juin 2023 ; 26 janvier 2024 ; 18 octobre 2024 et 13 décembre 2024 ;

Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;

Vu la délibération n° 2018-8 B du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert Deux-Sèvres Numérique a acté le périmètre du projet de déploiement du réseau fibre optique sur le territoire du département des Deux-Sèvres, et le calendrier prévisionnel et autorisé le Président à déposer et signer toute demande de financement auprès des différents partenaires financiers potentiels (Europe, Etat, Région...) ;

Vu la délibération du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 19 mai 2021 actant le transfert du Marché public global de performances (MPGP) d'Orange SA vers Orange Concessions ;

Vu la délibération n° 2023-20 du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 13 octobre 2023 actant le process en trois étapes (avenant n°9 au MPGP / marché transitoire / appel d'offres plus global), ainsi que les termes de l'avenant n°6 à la convention de groupement de commandes signée avec Vienne Numérique désignant ce dernier comme coordonnateur des deux procédures d'appel d'offres à engager (marché transitoire et marché multi-attributaires) pour les opérations de Vie de Réseau après 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-20 du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 13 octobre 2023 actant les termes de l'avenant n°9 au MPGP et autorisant Vienne Numérique, en tant que coordonnateur du marché MPGP, à le notifier à Orange Concessions ;

Vu la délibération n° 2024-20 du Comité Syndical de Deux-Sèvres Numérique du 13 septembre 2024 actant les termes du marché transitoire et autorisant Vienne Numérique, en tant que coordonnateur du marché MPGP, à le notifier à Orange Concessions ;

Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 11 avril 2025 ;

Considérant la décision du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » de déployer sur le territoire départemental des Deux-Sèvres un réseau public fibre optique unique et de confier la construction et l'exploitation du réseau à Orange dans le cadre du Marché Public Global de Performances (MPGP), notifié à Orange SA le 20 juin 2018 ;

Considérant la nécessité d'augmenter de 14,5 % le montant maximum du marché transitoire, conclu avec Orange Concessions le 9 octobre 2024 pour une durée d'un an, pour pouvoir conduire les opérations de vie de réseau en attendant la notification du nouvel appel d'offres et d'intégrer des prix nouveaux au BPU du Marché transitoire vie de réseau.

**LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »,
après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

ARTICLE UNIQUE

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 au Marché Transitoire Vie de réseau, tel que présenté en annexe 1, ayant pour objet d'augmenter le montant maximum du marché de 14,5 % de sa valeur initiale (portant le plafond à 1 717 500 € HT) ;
- D'approuver les termes de l'avenant n°2 au Marché Transitoire Vie de réseau, tel que présenté en annexe 2, ayant pour objet d'intégrer des prix nouveaux au BPU initial du Marché Transitoire Vie de Réseau et de leur donner valeur contractuelle ;
- D'autoriser M. le Président de Deux-Sèvres Numérique à signifier à Vienne Numérique, coordonnateur du Marché Transitoire, l'accord du Comité Syndical pour notifier ces 2 avenants à Orange Concessions.

Le Président,

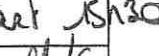
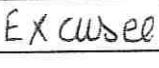


René BAURUEL



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 11 avril 2025
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	N		Donne pouvoir à M. GINGREAU
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	N		Donne pouvoir à M. LAGOGUEE
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	N	EXCUSE	
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		Pouvoir de Mme NOURISSON
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N	EXCUSE	
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			Prefecture des Deux-Sèvres
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N	EXCUSE	18 AVR. 2025
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T	O		
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T			
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N	EXCUSE	
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	PERONNET Jany	T	O		Pouvoir de Mme ROBIN Pascale
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T	N	EXCUSE	
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	N		Donne pouvoir à M. PERONNET Jany
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S	N	Excuse	
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESEUVRES Pierre Emmanuel	T	O		
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		
Thouarsais	MORICEAU Roland	T	O		
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T	N		Donne pouvoir à Mme MISSIOUX

Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	N	EXCUSE	
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		Repart 16h
CAN – Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		Pouvoir de Mme VINATIER
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		Pouvoir de M. ATTOU 
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T	O		Pouvoir de R. Fouillet
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T	O		Repart 16h
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T			
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T	N		Excuse
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T			
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	N	EXCUSE	
Conseil départemental 79	BARILLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N	EXCUSE	
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T			
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T	N		Donne pouvoir à M. BAURUEL
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			Préfecture des Deux-Sèvres
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			18 AVR. 2025
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHE PUBLIC

EXE10

N° 20240502

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

GROUPEMENT DE COMMANDES :

VIENNE NUMERIQUE

DEUX-SEVRES NUMERIQUE

COORDONNATEUR DU GROUPEMENT :

VIENNE NUMERIQUE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

VIENNE NUMERIQUE

INTERLOCUTEUR :

VIENNE NUMERIQUE

Préfecture des Deux-Sèvres

18 AVR. 2025

Adresse physique et postale :

VIENNE NUMERIQUE

Représenté par Monsieur le Directeur de Vienne Numérique
5 Avenue du Futuroscope
Téléport 1
Bâtiment @3 – RDC
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

B - Identification de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

O'MALLEY CONSULTING

Représenté par Monsieur Serge LECCIA,
Gérant 6 avenue Clément Ader

BP 70103

86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Mandataire solidaire du groupement conjoint O'Malley Consulting – Ernst & Young Société d'Avocats

SIRET n° 442 969 200 00025

Tél. 05 49 49 70 50

Fax : 05 49 49 01 99

Courriel : marches@omalleyconsulting.net

C - Identification du titulaire du marché public

ORANGE CONCESSIONS SA

6 Place d'Alleray - 75015 PARIS

Olivier.cottard@orangeconcessions.com

06 32 06 07 37

827 475 864 00050

D - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

RÉALISATION DES OPÉRATIONS ASSOCIÉES À LA VIE DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE FTTX DE VIENNE NUMÉRIQUE ET DEUX-SÈVRES NUMÉRIQUE

■ Date de la notification du marché public : 09 octobre 2024

■ Echéance du marché public : 30 septembre 2025.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 500 000€
- Montant TTC : 1 800 000€

E - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenir :

Les opérations Vie de Réseau détectées excèdent les montants et le nombre estimés initialement. L'avenant N°1 a pour objet de modifier le montant maximal de l'accord-cadre de 14.5%, portant désormais à 1 717 500€ HT son plafond.

L'article 3 du CCP valant acte d'engagement est modifié, le second paragraphe est désormais le suivant : « Le montant maximum sur la durée du marché est fixé à : 1 717 500 € HT »

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 217 500€
- Montant TTC : 261 000€
- % d'écart introduit par l'avenant : 14.5%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 717 500€
- Montant TTC : 2 061 000€

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Chasseneuil du Poitou , le

Signature

Fabien GUERIN

Coordonnateur du groupement de commandes
Vienne Numérique Deux-Sèvres Numérique

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHE PUBLIC

EXE10

N° 20240502

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

GROUPEMENT DE COMMANDES :

VIENNE NUMERIQUE
DEUX-SEVRES NUMERIQUE

COORDONNATEUR DU GROUPEMENT :

VIENNE NUMERIQUE

POUVOIR ADJUDICATEUR :

VIENNE NUMERIQUE

INTERLOCUTEUR :

VIENNE NUMERIQUE

Préfecture des Deux-Sèvres

Adresse physique et postale :

VIENNE NUMERIQUE
Représenté par Monsieur le Directeur de Vienne Numérique
5 Avenue du Futuroscope
Téléport 1
Bâtiment @3 – RDC
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

18 AVR. 2025

B - Identification de l'assistant à maîtrise d'ouvrage

O'MALLEY CONSULTING
Représenté par Monsieur Serge LECCIA,
Gérant 6 avenue Clément Ader
BP 70103
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Mandataire solidaire du groupement conjoint O'Malley Consulting – Ernst & Young Société d'Avocats
SIRET n° 442 969 200 00025
Tél. 05 49 49 70 50
Fax : 05 49 49 01 99
Courriel : marches@omalleyconsulting.net

C - Identification du titulaire du marché public

ORANGE CONCESSIONS SA
6 Place d'Alleray - 75015 PARIS
Olivier.cottard@orangeconcessions.com
06 32 06 07 37
827 475 864 00050

D - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

RÉALISATION DES OPÉRATIONS ASSOCIÉES À LA VIE DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE FTTX DE VIENNE NUMÉRIQUE ET DEUX-SÈVRES NUMÉRIQUE

■ Date de la notification du marché public : 09 octobre 2024

■ Echéance du marché public : 30 septembre 2025.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 717 500€
- Montant TTC : 2 061 000€

E - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenir :

Des nouveaux prix pour les opérations Vie de Réseau prévoyant du fonçage et des travaux sur terrain dur sont à ajouter, tels que précisés dans le tableau ci-dessous, au Bordereau des Prix Unitaires initial « BPU VDR V3_5_1 » et prennent valeur contractuelle. En conséquence, le titulaire du marché se référera à ces prix nouveaux pour ses prochains devis ou documents concernés (rendant également définitifs les prix provisoires des bons de commande n° XXX).

7.4.18	Plus-value pour terrassement en terrain dur pour tranchées de 20 cm, avec accord préalable de la maîtrise d'ouvrage : calcul par décimètre de profondeur au-delà des 2 premiers décimètres	ml	5,92
7.4.19	Plus-value pour terrassement en terrain dur tranchées de 20 à 30cm, avec accord préalable de la maîtrise d'ouvrage : calcul par décimètre de profondeur au-delà des 2 premiers décimètres	ml	16,60
7.4.20	Plus-value pour terrassement en terrain dur pour tranchées > 30 cm, avec accord préalable de la maîtrise d'ouvrage : calcul par décimètre de profondeur au-delà des 2 premiers décimètres	ml	21,88
7.4.21	Fonçage <=10m	U	3466,86
7.4.22	PV Fonçage au-delà des 10m	ml	155,39

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 217 500€
- Montant TTC : 261 000€
- % d'écart introduit par l'avenant : 14.5%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 717 500€
- Montant TTC : 2 061 000€

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Chasseneuil du Poitou , le

Signature

Fabien GUERIN

Coordonnateur du groupement de commandes
Vienne Numérique Deux-Sèvres Numérique

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

